

La première méthode donnée par le commentateur applique à la lettre la règle donnée par Bhāskara : il suffit, dans notre commentaire précédent de remplacer M par 1 000, t par 5 et d par 12 puisque le taux est un taux mensuel et que le prêt a une durée d'un an. Gaṅgādhara donne une deuxième méthode qui s'appuie sur deux procédés exposés précédemment : la règle de supposition, qui prescrit d'effectuer les calculs en donnant à l'inconnue une valeur arbitraire, le résultat cherché étant obtenu par une règle de trois et une règle de cinq puisque nous avons ici quatre quantités connues : la durée de référence, 1 mois ; le taux mensuel, 5, pour le montant de référence 100 ; la quantité choisie pour appliquer la règle de supposition est 1 et nous en cherchons une cinquième qui leur est proportionnelle.

Partant de la disposition adoptée dans ce traité :

1	12
100	1
5	

la colonne de gauche dans celle de droite :

1	12
100	1
	5

ments de la colonne de droite par le produit de ceux de la colonne de gauche : $\frac{60}{100} = \frac{3}{5}$.

Ceci correspond aux montant des intérêts pour la quantité arbitraire choisie, 1 ; si on les y ajoute, on obtient : $\frac{3}{5} + 1 = \frac{8}{5}$.

Il ne reste qu'à appliquer la règle de supposition :

$$\frac{1000 \times 1}{\frac{8}{5}} = \frac{1000 \times 5}{8} = 625$$

Ce résultat est le capital prêté, il suffit de l'ôter du montant composé pour obtenir le montant des intérêts produits.